

Bordereau de dépôt de déchets

Pour l'enlèvement et la gestion des déchets générés par certains des travaux de construction, de rénovation, de démolition de bâtiments et de jardinage.

Le formulaire est émis par le Ministère de la Transition écologique¹



Comment remplir ce document ?

- Si les déchets proviennent d'**un seul chantier**, imprimez et remplissez le **formulaire** en **page 3**.
- Si les déchets proviennent de **plusieurs chantiers**, imprimez et remplissez le formulaire en **page 3 et son annexe**.



Pour en savoir plus :

- **Sur le bordereau** : Connectez-vous sur [legifrance.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)².
- **Sur vos responsabilités** : connectez vous sur [ecologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr)³ et le site de [ademe.fr](https://www.ademe.fr)⁴.

Notice

Ce formulaire vous concerne si :

Le chantier **n'est pas soumis à l'obligation** de diagnostic «produits, équipements, matériaux et déchets».⁵

Ainsi, vous devez utiliser ce formulaire si les déchets sont issus de chantiers respectant **au moins** l'un des critères suivants :

- opération de construction de bâtiment neuf ;
- opération de démolition ou de rénovation de bâtiments dont la surface cumulée de plancher est inférieure à 1000m² et n'ayant pas été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances dangereuses ;
- opération de démolition consistant à détruire une partie minoritaire de la structure d'un bâtiment ;
- travaux de jardinage ;
- opération de rénovation non significative consistant à détruire ou remplacer une partie des éléments de second-oeuvre suivants et de façon majoritaire pour au plus l'un d'entre eux :
 - Planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
 - Cloisons extérieures ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
 - Huisseries extérieures ;
 - Cloisons intérieures ;
 - Installations sanitaires et de plomberie ;
 - Installations électriques ;
 - Système de chauffage.

1. Selon l'article D.541-45-1 du code de l'environnement.

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042841880>

3. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/gestion-des-dechets>

4. <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/obligations-reglementaires>

5. Article 51 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

6. Ces chantiers sont soumis à l'obligation de réaliser un diagnostic et de soumettre à l'administration le Cerfa portant sur la gestion des Produits, équipements, matériaux, déchets issus de la démolition ou rénovation significative.

Plus d'informations sur [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) (article 51 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

1 - Quelles informations doivent figurer sur le bordereau ?

Le chantier ayant produit les déchets collectés doit être identifié. Indiquez l'adresse du chantier, le maître d'ouvrage et identifiez les déchets sortants du chantier.

- ! Si les déchets proviennent de **plusieurs chantiers**, vous devez l'indiquer sur le bordereau et **joindre autant d'annexes que nécessaires**.
- Si vous avez **plus de 9 types différents de déchets** à déclarer, veuillez renseigner leur typologie et quantité sur une **feuille jointe**.

Ce bordereau doit être **rempli et signé par l'entreprise ayant réalisé les travaux et l'installation de collecte de déchets** (déchetterie publique ou privée, distributeur de matériaux de construction, centre de tri, installation de recyclage/valorisation...).

Si vous êtes un l'entreprise ayant réalisé les travaux :

- Renseignez toutes les informations demandées dans le cadre qui vous est réservé.
- Signez le bordereau.

Si vous êtes l'installation de collecte :

- Renseignez toutes les informations demandées dans le cadre qui vous est réservé.
- Identifiez et pesez les déchets entrants, datez et signez le bordereau.

Si vous êtes un transporteur qui dépose les déchets :

- Vous devez indiquer les informations de l'entreprise qui a réalisé les travaux et non vos informations.
- Une fois les déchets déposés à l'installation de collecte, vous devez remettre le bordereau à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

2 - Que faire du bordereau une fois rempli ?

L'entreprise qui a réalisé les travaux doit conserver ce bordereau pendant 3 ans. Il pourra vous être demandé par l'administration en cas de contrôle ou par le commanditaire des travaux.

- Vous pouvez l'inclure dans votre registre de suivi des déchets.
- Vous devez transmettre **ce bordereau** au commanditaire des travaux ou à l'administration à leur demande. Conservez cependant une copie pendant 3 ans.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

Elle corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende administrative d'un montant maximal de 3 000 euros pour une personne physique et 15 000 euros pour une personne morale.

OUPS.GOUV.FR 
Vous avez droit à l'erreur

7. Telles que définies dans l'article R.4411-6 du code du travail.

Ce document doit être conservé 3 ans par l'entreprise qui a réalisé les travaux

! | Si les déchets déclarés dans ce bordereau proviennent de plusieurs chantiers, remplissez l'annexe

1 - Les informations du chantier :

Adresse du chantier : _____

Nom (si c'est une personne) ou **raison sociale** (si c'est une entreprise ou autre personne morale) du **maître d'ouvrage** : _____

Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

2 - À remplir par l'entreprise ayant réalisé les travaux :

Raison sociale : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Numéro SIRET/SIREN : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

signature et tampon de l'entreprise

3 - À remplir par l'installation de collecte³ :

Raison Sociale : _____

Numéro SIRET/SIREN : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Date de réception des déchets : J J / M M / A A A A

signature et tampon de l'installation de collecte

	Typologie des déchets déposés		Quantité reçue (masse ou volume)	Quantité acceptée	Quantité déclassée	Méthode d'estimation	
	Libellé ⁴	Code déchet ⁵ (optionnel)				examen visuel	pesée
1	Papier / carton	00 00 00*	1 tonne			X	
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9 ²							

1. Art. D.541-45-1 du code de l'environnement. Formulaire émis par le Ministère de la Transition écologique.

2. Si vous avez plus de types de déchets à déclarer, veuillez renseigner leur typologie et quantité sur une feuille jointe.

3. Déchetterie publique ou privée, distributeur de matériaux de construction, centre de tri, installation de recyclage/valorisation...

4. Par exemple, indiquez : Papier/carton - Métal - Plastique - Verre - Bois - Fraction Minérale - Plâtre - Mélanges des déchets précédents - ...

5. Pour consulter la liste de déchets : legifrance.gouv.fr

Annexe Bordereau de dépôt de déchets du cerfa n°XXXXX-XX

Adresse du chantier : _____

Nom (si c'est une personne) ou **raison sociale** (si c'est une entreprise ou autre personne morale) du **maître d'ouvrage** : _____

Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

	Typologie des déchets déposés ⁶		Quantité estimée (masse ou volume) ⁶
	Libellé ⁴	Code déchet (optionnel) ⁵	
1	Plâtre	00 00 00*	5 tonnes
2			
3			
4			
5 ⁷			

Adresse du chantier : _____

Nom (si c'est une personne) ou **raison sociale** (si c'est une entreprise ou autre personne morale) du **maître d'ouvrage** : _____

Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

	Typologie des déchets déposés ⁶		Quantité estimée (masse ou volume) ⁶
	Libellé ⁴	Code déchet (optionnel) ⁵	
1	Plâtre	00 00 00*	5 tonnes
2			
3			
4			
5 ⁷			

Adresse du chantier : _____

Nom (si c'est une personne) ou **raison sociale** (si c'est une entreprise ou autre personne morale) du **maître d'ouvrage** : _____

Numéro SIRET/SIREN du maître d'ouvrage : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

	Typologie des déchets déposés ⁶		Quantité estimée (masse ou volume) ⁶
	Libellé ⁴	Code déchet (optionnel) ⁵	
1	Plâtre	00 00 00*	5 tonnes
2			
3			
4			
5 ⁷			

6. Peut être estimé par examen visuel - la typologie et la quantité seront vérifiées en installation de collecte.

7. Si vous avez plus de 5 types différents de déchets à déclarer, veuillez renseigner leur typologie et quantité sur une feuille jointe en précisant le chantier de provenance.